1. **Les structures centrales s’entendent des Directions générales spécifiques et des Directions transversales.**
2. **Les Directions générales spécifiques sont :**

* la Direction Générale des Productions Végétales en abrégé « DGPV » ;

Elle comprend cinq directions de services :

* la Direction de la Promotion des Productions Végétales en abrégé « DPPV » ;
* la Direction de la Vulgarisation et de la Recherche-Développement en abrégé
* « DVRD » ;
* la Direction des Semences Végétales en abrégé « DSV » ;
* la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement en abrégé « DPVC ».
* la Direction Générale des Productions Animales en abrégé « DGPA » ;

Elle comprend quatre directions de services :

* la Direction de la Promotion des Productions animales en abrégé « DPPA » ;
* la Direction des Intrants et Equipements de Productions Animales en abrégé « DIEPA » ;
* la Direction de la Vulgarisation et de Recherche- développement en Elevage en abrégé « DVRE » ;
* la Direction du Développement de la Technologie du Biodigesteur en abrégé « DDTB ».

* la Direction Générale des Ressources Halieutiques en abrégé « DGRH » ;

Elle comprend trois directions de services :

* la Direction de la Pêche en abrégé « DP » ;
* la Direction de l'Aquaculture et de la Recherche-Développement en abrégé
* « DARD » ;
* la Direction de la Valorisation des Produits Halieutiques en abrégé « DVPH ».
* la Direction Générale de la Promotion de l'Economie rurale en abrégé  DGPER » ;

Elle comprend quatre directions de services :

|  |
| --- |
| \* |

* la Direction du Développement des Marchés des Produits agro-Pastoraux et Halieutiques en abrégé « DDIVIPAH » ;
* la Direction du Développement de l'Entreprenariat Agro-Pastoral et Halieutique en abrégé « DDEAPH » ;
* la Direction de la Promotion de la Transformation des Produits agropastoraux et Halieutiques nationaux en abrégé « DTPAI-N » ;
* la Direction de la Promotion économique des filières agro-pastorales et Halieutiques en abrégé « DPEFAPH ».
* la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural en abrégé « DGFOMR » ;

Elle comprend quatre directions de services

* la Direction de la Législation, de la Réglementation et de la Sécurisation Foncière en abrégé « DLRSF » ;
* la Direction du Développement Pastoral en abrégé « DDP » ;
* la Direction des Ecoles et Centres de Formation Agro-Pastorales et Halieutiques en abrégé « DECFAPH » ;
* la Direction de l'Organisation des Producteurs et de I 'Appui aux Institutions Rurales en abrégé « DOPAIR ».
* la Direction Générale des Aménagements Agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation en abrégé « DGADI » ;

Elle comprend quatre directions de services :

* la Direction des Aménagements Hydro-agricoles en abrégé DAH » ;
* la Direction des Aménagements Pastoraux et de l'Hydraulique pastorale D en abrégé « APH » ; Direction du Développement de l'Irrigation en abrégé « DDI » ;
* la Direction de la Récupération et de la Conservation des Terres en abrégé « DRCT ».
* la Direction Générale des Services Vétérinaires en abrégé « DGSV ».

Elle comprend quatre directions de services :

* la Direction de la Santé animale en abrégé « DSA » ;
* la Direction de la Santé Publique vétérinaire et de la Législation en abrégé« DSPVL » ;
* la Direction du Laboratoire national d'Elevage en abrégé « DLNE » ;
* la Direction de l'Entomologie et de la Lutte contre les Maladies Animales à vecteurs en abrégé « DELMA » .

1. **Les Directions transversales sont :**

* la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles en abrégé DGESS » ;
* la Direction de la Solde et de l'Ordonnancement en abrégé « DSO » ;
* le Bureau Comptable Matières Principal en abrégé « BCMP » ;
* la Direction des Marchés Publics en abrégé « DMP » ;
* la Direction des Ressources Humaines en abrégé « DRH » ;
* la Direction des Archives et de la Documentation en abrégé « DAD »
* la Direction des Systèmes d'Information en abrégé « DSI »
* Direction du Développement Institutionnel et de l'Innovation en abrégé « DDII » ;
* la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux en abrégé « DAJC ».

1. **Les structures rattachées au Cabinet du Ministre sont entre autres des structures de mission et des structures transversales :**

* le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles en abrégé «SP/CPSA » ;
* le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire en abrégé « SE-CNSA » ;
* le Secrétariat Technique de l'Offensive Agropastorale et Halieutique en abrégé « ST-OAPH ».
* l'Inspection technique des services en abrégé « ITS » ;
* la Direction de la communication et des relations presses en abrégé « DCRP » ;
* la Direction gestion des finances en abrégé « DGF

1. **. Les structures rattachées du ministère au secrétariat général sont entre autres des sociétés d'Etat et des établissements publics de l'Etat :**
2. **Au titre des sociétés d'Etat :**

* la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire en abrégé « SONAGESS » ;
* la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de I 'Equipement Rural en abrégé « SONATER » ;
* la Société de Développement intégré du Pôle de Bagré en abrégé « BAGREPOLE SEM » ;
* la Société de Développement intégré du Pôle de Croissance de la Vallée du Sourou en abrégé « SOUROUPOLE SEM » ;
* la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina en abrégé SEPB » ;
* la Société Burkinabè d'Intrants et de Matériels Agro-pastoraux en abrégé «SOBIMAP » ;
* la Centrale d'Achat des Médicaments Vétérinaires en abrégé CAMVET » ;
* l'Office National des Barrages et des Aménagements Hydro-agricoles en abrégé « ONBAH ».

1. **Au titre des établissements publics de l'Etat :**

* le Bureau National des Sols en abrégé « BUNASOLS » ;
* l'Ecole Nationale de Formation Agricole de Matourkou en abrégé ENAFA de Matourkou » ;
* l'Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale en abrégé « ENESA » ;
* le Conseil Burkinabè de l'Anacarde en abrégé « CBA » ;
* le Fonds Dumu Ka Fa en abrégé « DKF » ;
* le Centre de Promotion de l'Aviculture et de Multiplication des Animaux Performants en abrégé « CPAMAP ».

1. **Les structures déconcentrées**

Les structures déconcentrées :

* Les Directions Régionales de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques en abrégé DRARAH » et leurs démembrements ;
* Les Directions Provinciales de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques en abrégé DPARAH » et leurs démembrements.